

LA COUR D'APPEL ADMINISTRATIVE

DÉBOÛTE DIRECT ÉNERGIE

Hambrégie : 2 à 0 pour les opposants

RL le 26/07/2014 à 05:00



Hier, la cour administrative d'appel de Nancy a confirmé l'annulation des permis de construire et d'exploiter la centrale à gaz électrique prévue sur l'Europole 2 de Sarreguemines. Une nouvelle victoire pour les opposants à Hambrégie. Mais Direct Energie annonce qu'elle n'abandonne pas le projet.